

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE n°2
 du 21/03/2022 de 18h à 20h15

PARTICIPANTS

| | |
|---|--|
| <p><u>présents</u> : Mme DREVOND (enseignante et directrice de l'école), Mmes LASSERRE et CABANNE (enseignantes), Mme LASSUS (ATSEM), M LABAT (Monsieur le Maire), Mme COUMET (adjointe municipale, chargée des affaires scolaires), Mme CARDINAL (DDEN), Mmes PAYNEAU et ROMAIN (représentantes des parents d'élèves - titulaires)</p> | <p><u>Excusés</u> : Mme GERDE (Inspectrice Circonscription PAU Sud), Mme GUENAICHEU (représentante des parents d'élèves - titulaire) <u>Absents</u> : M. CHABAGNO (coordinateur pédagogique ITEP Gérard FORGUES), Mme FREIRE (enseignante U.E.E. ITEP Gérard FORGUES)</p> |
|---|--|

| | |
|-------------------------------------|--|
| Secrétaire de séance : Mme LASSERRE | <i>Rappel du fonctionnement d'un vote lors des Conseils d'école : 1 siège par enseignant, 1 siège par parent élu au conseil d'école par classe, 1 siège pour M le Maire, 1 siège pour un conseiller municipal.</i> |
|-------------------------------------|--|

| Points de l'ordre du jour | Éléments de discussion ou d'information | Décision prise |
|---|--|---|
| EDUCATION NATIONALE | | |
| Parcours de l'élève | | |
| Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève | <p><i>NB : Ce point est à l'ordre du jour de chaque réunion de rentrée dans les classes.</i></p> <p>Un rappel des dispositifs existants est fait : Certaines compétences font l'objet de réajustements au fur et à mesure quand cela s'avère nécessaire. Lorsqu'une difficulté est constatée, l'enseignant.e met d'abord en place des situations différenciées pour les élèves concernés au sein de la classe. Lorsque les difficultés sont plus importantes, les aides sont contractualisées dans un PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative) avec des objectifs précis. Des séances d'APC et des stages de réussite peuvent aussi être proposés. Les APC peuvent concerner tous les élèves, même ceux en réussite. Les différents partenaires (RASED, équipe de circonscription et/ou médecin scolaire) sont parfois sollicités. Différents conseils des maîtres sont consacrés aux élèves à besoins particuliers. Les différentes situations sont évoquées et conduisent parfois à réunir des équipes éducatives où les autres professionnels assurant un suivi peuvent être conviés avec accord des parents (orthophoniste, psychomotricien, etc).</p> | |
| Présentation des dispositifs de protection de l'enfance | <p>La protection de l'enfance est une question de société qui concerne l'ensemble des citoyens et des institutions. L'ensemble du personnel (Éducation Nationale ou Municipal) est concerné, chacun dans son domaine de compétence. Au contact quotidien avec les élèves et leurs parents, la vigilance des membres de l'équipe éducative facilite une intervention précoce, en repérant les situations d'enfants en danger ou en risque de danger. Les membres de l'équipe éducative participent, dans le cadre de la mission éducative de l'École, à l'information et à la sensibilisation des élèves à la protection de l'enfance : transmission de connaissances sur la convention des droits de l'enfant, les risques qu'ils peuvent encourir dans la vie quotidienne et les différentes formes de maltraitance auxquels ils peuvent être confrontés (maltraitements physiques, propos maltraitants, harcèlement, etc). Ils les informent sur le dispositif de protection de</p> | Comme déjà vécu, le partenariat école/mairie dans de telles situations est à privilégier dans ces situations afin qu'il y ait une continuité dans les temps de prises en charge des élèves concernés. |

| | | |
|--|--|---|
| | <p>l'enfance, les aide à acquérir des compétences pour savoir se prémunir et demander de l'aide.</p> <p>La directrice d'école s'assure de l'affichage du numéro national "119 allô Enfance en danger". Elle organise la réflexion partagée entre les membres de l'équipe éducative et pédagogique pour le repérage des enfants et adolescents en danger ou en risque de danger. Elle contribue à la protection des enfants en liaison avec les services compétents. En lien avec les personnels sociaux et de santé, elle est l'interlocutrice des autorités locales et assure la transmission des informations préoccupantes au président du Conseil départemental et des signalements au procureur de la République concernant les élèves en danger ou en risque de danger.</p> | |
| Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés | <p>Le protocole sanitaire, notamment avec l'impossibilité du brassage entre classes, a mis à mal l'organisation habituelle des liaisons inter cycles.</p> <p>Un échange de services est mis en place depuis mars 2022 (chaque enseignante prend en charge la classe d'une collègue pour travailler une compétence particulière; permettant une liaison GS/CP et une liaison CE2/CM).</p> <p>Le conseil école-collège du secteur de collège Henri IV était prévu le 20 janvier 2022 avec l'ensemble des enseignants du cycle 3 des écoles de secteur et du collège mais il a été annulé en raison de la situation sanitaire à ce moment-là.</p> <p>Le prochain est programmé le 4 avril.</p> <p>Comme chaque année, une liaison avec le collège public est prévue pour faciliter le passage en 6^{ème} des élèves de l'école (élèves à séparer si conflits fréquents, vœux des familles, élèves à besoins éducatifs particuliers, etc).</p> | |
| Projet et vie de l'école | | |
| Effectifs prévisionnels | <p>Il y a actuellement 64 élèves inscrits à l'école Arc-en-ciel.</p> <p>En juin, il y aura 10 départs en 6ème et sont signalés 3 départs pour déménagement. Les prévisions pour l'an prochain sont à ce jour : 4 PS, 5 MS, 6 GS, 7 CP, 9 CE1, 7 CE2, 6 CM1, 10 CM2, pour un total prévisionnel de 54 élèves.</p> <p>Des élèves éventuellement partants sont en attente de décisions familiales. Des familles ont pris contact avec la mairie pour connaître les démarches à accomplir afin d'inscrire leur.s enfant.s.</p> <p>Les prévisions d'effectifs sont de plus en plus complexes à effectuer (beaucoup d'arrivées/départs imprévus chaque année durant l'été).</p> | <p>Les nouvelles familles igonaises ne sont pas prises en compte dans ces effectifs, il leur est vivement conseillé de prendre contact rapidement avec la mairie et/ou la directrice.</p> <p>La municipalité va faire une prospection auprès des familles nouvellement implantées dans le village.</p> <p>Un point sera fait lors du 3^{ème} Conseil d'école.</p> |
| | <p>La composition pédagogique par classe est susceptible d'évoluer en fonction des arrivées ou départs d'élèves durant les congés d'été.</p> <p>Afin de répartir les effectifs, le groupe des CE2 pourrait être scindé en deux. Si tel est le cas, l'équipe enseignante rappelle que la répartition des élèves se fait au mieux, pour leur bien-être et pour leur permettre une évolution positive au niveau des apprentissages. Il est impossible de prendre en compte les demandes particulières des familles (enseignant spécifique, amis, ...).</p> | <p>Dans la mesure du possible, les parents des CE2 seront informés en fin d'année scolaire s'il y a scission du groupe.</p> <p>Les listes des classes seront affichées sur le panneau à l'entrée de l'école le jour de la pré-rentree.</p> |
| | <p>Il est rappelé que, pour leur bien-être, seule une scolarisation le matin est possible pour les tout-petits (moins de 3 ans).</p> <p>Il n'y a pas eu pour l'instant de demande d'inscription de TPS.</p> | |

| | | |
|--|--|--|
| UEE ITEP Gérard FORGUES | Le non-brassage des classes imposé par le protocole scolaire a rendu moins pertinent ce projet d'intégration pour les élèves de l'école Arc-en-ciel. La présence de classe UEE n'est pas effective depuis janvier car il n'y a pas assez d'enfants qui sont prêts à venir dans l'UEE (beaucoup sont intégrés dans leurs écoles d'origines). Un projet d'inclusion d'un élève de l'ITEP est prévu dans une classe de manière régulière sur un temps court (avec la présence d'un éducateur). | |
| Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école | <p>Rappel : tout au long de l'année, thème "Portraits".</p> <p>Tout au long de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rituel musical dans les quatre classes - Jazz In School (classe CM - concert le dimanche 5 juin à 21h au Zénith de Pau) <p>De manière ponctuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - visite d'un apiculteur en classe 18/10/2021 (gratuit) - participation à la Grande Lessive "Tous des oiseaux !" (version numérique) - participation à la cérémonie du 11 novembre - sorties piscine CP/CE1/CE2 1er trimestre (financement mairie + Com. Communes) - dépôt des cadeaux des lutins du Père Noël (financement mairie et APE) - sortie au cinéma en décembre (entrées et bus financés par APE) - sortie au théâtre Cycle2/Cycle3 en mars (entrées et bus financés par APE) - visite d'un moulin au printemps 2022 (bus financés par APE) - sortie au Château de PAU Maternelle et CM (entrées et bus financés par APE) - participation au Printemps des mathématiques - participation à Festiv'art si la pandémie le permet - photos de classe (prises de photos collectives ou montages photos si besoin) - fête de l'école si la pandémie le permet - sorties de fin d'année commune aux 3 classes si la pandémie le permet (entrées et bus financés par APE) | <p>L'équipe enseignante tient à remercier l'association des parents d'élèves (APE) pour son implication qui permet le financement de nombreuses activités, la mairie pour le financement des sorties piscine.</p> <p>Les parents qui accompagnent les sorties ainsi que ceux qui s'engagent à passer les agréments sont également vivement remerciés. Sans leur aide, certaines sorties ne pourraient avoir lieu.</p> |
| Fonctionnement de l'école | | |
| Protocole sanitaire | <p>Environ 80 % de l'école (élèves et personnel) a contracté la COVID durant la 3^{ème} période (janvier/février). Cependant, une nouvelle contamination est toujours possible. Il faut rester vigilants et continuer à appliquer les consignes.</p> <p>Depuis le début de la pandémie, la réflexion commune école/mairie a permis la mise en place du non-brassage effectif à TOUS les moments de la journée, même durant les récréations et temps périscolaires (ce qui est très rare dans les écoles), dès qu'il est imposé par le protocole sanitaire national. Depuis le 14/03, le brassage est à nouveau autorisé par les textes mais le non-brassage est vivement recommandé pour l'instant. Une discussion s'engage sur la pertinence ou non de son maintien.</p> <p>Aucun parent n'a fait de retour sur ce point. Le non-brassage continu est pesant dans la dynamique de l'école, les enfants s'en plaignent régulièrement. Nos effectifs étant composés de nombreuses fratries dès qu'il y a eu un cas, la propagation a été très rapide malgré l'application stricte du protocole dans l'école. De plus, à l'extérieur de l'école, tous les lieux permettent le brassage (activités sportives, ...).</p> | <p>L'équipe enseignante remercie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le personnel municipal pour le travail en collaboration, l'écoute et l'entraide à tout moment dans cette gestion difficile - le conseil municipal d'avoir doté l'école d'outils de communication efficaces et de leur soutien au quotidien - les parents d'élèves pour leur collaboration dans la gestion de l'information, leur réactivité face à un cas ou une suspension de l'accueil et leur compréhension. <p>Les textes le permettant, il est décidé de permettre un brassage total, dans et aux alentours de l'école, dès le 22/03/2022.</p> <p>Les "zones" seront retirées dans la cour de récréation, à l'intérieur des bâtiments (garderie) et sur l'esplanade devant l'école; les barrières de séparation des flux devant le portail seront retirées.</p> <p>Un point sera fait dans quelques semaines, et en fonction</p> |

| | | |
|--|---|---|
| | | de l'évolution de la pandémie, d'autres dispositions pourront être prises. |
| | <p>L'utilisation d'outils de communication (EDUcartable et ligne mobile) facilite le lien école/familles depuis deux ans.</p> <p>Sans reproche aucun, les enseignantes font le constat qu'au fil des mois, ces outils facilitateurs mis en place pour gérer la crise (suivi de la cadence infernale des protocoles, des attestations/retours de tests, de la continuité pédagogique), associés au fait qu'elles ont toujours eu à cœur malgré les dysfonctionnements du système d'aider au maximum les familles et les élèves, ont fait d'elle des veilleuses. Non seulement, elles veillent à recevoir et transmettre les informations aux familles le soir, le mercredi, le week-end, les jours de vacances scolaires; mais elles constatent que, de plus en plus de demandes de parents émanent sur ces temps familiaux avec des injonctions, implicites, ou pas, de réponses immédiates.</p> <p>Ces outils très efficaces sont donc sources d'une non-déconnexion pour l'équipe enseignante, surtout de la directrice.</p> | <p>Rappel : aucun personnel n'est tenu de répondre à des courriels, messages ou appels téléphoniques à caractère professionnel en dehors de ses heures habituelles de travail, pendant ses congés, ses temps de repos et absences autorisées.</p> <p>De même, il n'est pas demandé une réponse immédiate des familles lorsqu'elle n'est pas nécessaire.</p> <p>Chacun veillera à respecter ces temps de déconnexion.</p> |
| | <p>Des parents signalent à nouveau des rougeurs aux mains de leur.s enfant.s.</p> <p>Comme précédemment expliqué, ce n'est pas une allergie au savon (qui est hypoallergique) mais une mauvaise utilisation. En effet, il est remarqué régulièrement que les élèves mettent trop de savon, ne se rincent pas convenablement et que leur séchage de mains est plus que limité.</p> <p>Le personnel (enseignant et municipal) est vigilant dans la mesure de ses possibilités.</p> | <p>Les parents sont invités à rappeler à leur.e enfant.s qu'ils doivent faire les trois étapes convenablement (lavage, rinçage, séchage).</p> <p>Aucun produit personnel (savon, crème, ...) ne sera accepté sauf prescription médicale (celle-ci sera transmise au médecin scolaire afin de valider la mise en place d'un PAI, Protocole d'Accueil Individualisé).</p> |
| Bilan intermédiaire sur la sécurité | <p>Alarme incendie</p> <p>A la demande du personnel municipal, le 2^{ème} exercice évacuation incendie a été organisé durant le temps de cantine le 15/03/2022.</p> <p>Il a été inopiné, les enfants et les enseignantes ne connaissaient pas la date de l'exercice (mais avaient été prévenus de sa future organisation). Les enfants ont été très respectueux des consignes et des indications données par le personnel municipal.</p> <p>PPMS (cf CR Conseil d'école Année 2020/20201 n°1)</p> <p>Le système alerte PPMS est à nouveau évoqué, une solution doit être trouvée.</p> <p>Il faut trouver un système avec 6 postes (3 classes, garderie, cantine, classe UEE). Une discussion s'engage sur la pertinence d'un achat de talkie-walkies, un entretien régulier avec notamment surveillance des batteries sera nécessaire. Il faut regarder les options possibles (sonnerie ou alerte spécifique, appel de plusieurs postes en même temps,...). Le remplacement des téléphones pourrait être aussi une solution.</p> <p>Monsieur le Maire évoque aussi la future réflexion sur la création d'une sortie de secours par l'arrière (via le jardin du local technique côté maternelle puis le passage par celui des voisins); elle sera utile à tous les élèves de l'école (il vaut mieux fuir que se cacher).</p> | <p>Le 3^{ème} exercice sera totalement inopiné (pas d'information au préalable ni de son organisation ni de sa date).</p> <p>La municipalité doit statuer sur l'achat d'un système d'alerte efficient à moindre coût (échéance à court terme) et pour la création d'une sortie arrière (échéance à long terme).</p> <p>L'équipe enseignante sera consultée pour ces points.</p> <p>Un nouvel exercice PPMS sera organisé à réception du matériel.</p> |
| Bilan intermédiaire sur la coopérative | <p>En raison du COVID et des conditions de non-brassage, il y a eu peu de projets coopératifs pour cette année. De plus, les sorties sont financées cette année par l'APE. Divers achats de matériel pour des projets de classe ont été faits. Le bilan sera présenté lors d'un prochain conseil d'école.</p> | <p>Remerciements à l'APE</p> |

| | | |
|--------------------|---|--|
| Budgets municipaux | <p>La demande de budget reste identique par rapport à l'année dernière.</p> <p><i>Fournitures scolaires (pour 2022, calcul sur 65 élèves 45 € x 65) => 2925€</i></p> <p><i>Transport sorties diverses (musée, cinéma, sortie de courte durée) => 1500€</i></p> <p><i>Sorties régulières et obligatoires : Piscine Transport + entrées (estimatif 3,60€/élève x 10 séances x 25 élèves) 3,6x10x25 => 900€</i></p> <p><i>Livres de Noël Budget par enfant inscrit au jour de la rentrée (10€/élève) => 600€</i></p> <p>En investissement, le changement des chaises de la classe des grands est à nouveau évoqué (poids, mauvaises assises). Dans l'idéal, il faudrait des chaises en T7 réglables avec appui sur table avec tables adaptées.</p> <p>Pour information, le budget en fournitures pour le ménage a doublé avec le respect du protocole sanitaire national (8 000€ à ce jour). La quantité de papier essuie-main est astronomique avec les minimum 8 lavages par jour.</p> | La mairie va s'informer pour le remplacement du mobilier de la classe des grands. |
| Travaux | <p>Prises non reliées au réseau téléphonique de l'école. La directrice doit sortir de sa classe pour entendre son interlocuteur et/ou afin de ne pas couper la liaison.</p> <p>La déclaration dommage/ouvrage n'a pas été suivie d'effet niveau assurances (délais trop longs après la réception des travaux).</p> <p>Certains téléphones dysfonctionnent régulièrement : ils se déchargent très vite, malgré le remplacement des piles rechargeables.</p> <p>Les mousses sur le sol de la cour, provoquant des glissades, ont été traitées juste avant les vacances de février. Il reste une bande devant la porte de la classe des grands.</p> <p>Certains anti-pinces doigts étaient défectueux, dont certains complètement cassés. Le remplacement a été effectué durant les vacances de février.</p> | <p>Un devis va être demandé à un électricien. Sauf si l'achat de nouveaux téléphones résout le problème (et peut-être le problème du signal pour le PPMS) : appel à professionnel de la téléphonie.</p> <p>Ce point va être réglé à court terme.</p> |

MAIRIE**Questions des parents et/ou de la mairie**

2 retours du questionnaire des parents délégués sur 44 familles.

| | |
|---|---|
| <p>A la cantine, serait-il possible de ne pas manger l'entrée dans la même assiette que le plat ? (exemple : si carottes râpées en entrée, reste trop de jus dans l'assiette et pas assez de pain, et donc après le jus se mélange avec le plat principal).</p> | <p>La cantine est un lieu de restauration collective et non un restaurant classique.</p> <p>C'est aussi un temps d'apprentissage pour les élèves dans l'autonomie et la prise en charge de leurs propres moyens.</p> <p>Certains enfants mangent le pain dès qu'il est posé sur la table, ce qui les empêche de "saucer" par la suite ou d'en avoir pour le fromage par exemple.</p> <p>Aucun enfant ne s'est plaint d'un tel problème durant les repas. Si besoin, ils peuvent demander une aide au personnel municipal.</p> |
| <p>Serait-il possible de fermer la garderie à 19h ?</p> | <p>L'amplitude horaire de l'école est importante, il n'est pas envisageable de l'élargir.</p> |

Date du prochain Conseil d'École : Mardi 5 juillet à 18h diffusion.

Ce compte-rendu a été relu et validé par l'ensemble des présents avant sa

Mme LASSERRE, secrétaire de séance

Mme DREVOND, directrice




